



Les Martres de Veyre  
*maître d'honneur*

Mairie des Martres de Veyre  
 place Alphonse Quinsat  
 63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 063-216302141-20230426-DB\_2023\_04\_02-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07/04/2023

**PRESENTS** : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT – Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - Frédéric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE – David PERREIRA— Sébastien BERNARD - Damien COULON - Lucie DEQUESNES

**ONT DONNE POUVOIR** : - Éric CANDIOLO (Procuration à Martine BOUCHUT) - Catherine LOPEZ (Procuration à Laurence DELAVET).

**ABSENTS** : - Stéphanie DUBIEN- Jocelyne MOGENROS- Evelyne KERJOLIS-CAUVIN- Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET- Kévin TREMOUILLE.

Grégory DESTOMBES a été élu secrétaire.

n° 2023-04-02

CM du 26.04.2023

**Objet** : Vote des subventions aux associations

Le montant de subventions est calculé en fonction des différents critères (notoriété, nombre d'adhérents...).

TCVM - Tennis Club Veyre -Les-Martres	2 485 €
USMV-Section football	7 651 €
USMV-Section Rugby	7 817 €
USMV-Section Judo Jujitsu	3 190 €
USMV-Section Tennis de Table	2 655 €
Basket-Club Val de Veyre - Orcet	5 396 €
USMV-Section Gymnastique	1 378 €
Cyclotouristes Martres de Veyre	1 513 €
Boule Amicale	1 836 €
Martres Badminton Club	316 €
Aéromodelisme Vallée de la Veyre	370 €
Société de Chasse communale des Martres de Veyre	351 €
Orchestre d'Harmonie des Martres de Veyre	4 537 €
Chorale des Martres de Veyre	1 376 €
Le Chantou	4 806 €
Amicale Laïque	1 945 €
Comité Culturel	2 689 €
Association Jumelage "Les Martres de Veyre - Arcozelo"	1 457 €
Association de Jumelage "Les Martres de Veyre - Wynyard"	297 €
Martr' Aquarelle	107 €
A.C.P.G.-C.A.T.M.	297 €
Amicale Pour le Don de Sang Bénévole de la Région des Martres de Veyre	1 187 €
Marre-toi et partage	1 421 €
Club Saint-Martial	445 €
Les Bénévoles de Jolivet	373 €

Association des Commerçants et des Artisans	291 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 375 €
Ecole Élémentaire	5 051 €
Ecole Maternelle	3 031 €
P.E.P. 63	78 €
Jeunesse au Plein Air	124 €
Prix de la Résistance	46 €
Association du Souvenir Français	124 €
Prevention routière	40 €
Martres Au Vert	300 €

Envoyé en préfecture le 27/04/2023  
Reçu en préfecture le 27/04/2023  
Publié le  
ID : 063-216302141-20230426-DB\_2023\_04\_02-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :**

- **FIXE** les montants des subventions tels qu'indiqués ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le maire de procéder au versement de ces subventions

<b>Pour :</b>	<b>19</b>
<b>Contre :</b>	
<b>Abstention :</b>	<b>2 (Sébastien BERNARD, Régis BERNARD)</b>

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 27 avril 2023

Le maire,  
Pascal PIGOT

